

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°34 du 5 septembre 2008**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°4**

**CIRCULAIRE N° 4429/DEF/DCSEA/SDA2/RFR/511-53**

modifiant la circulaire n° 3033/DEF/DCSEA/SDA2/RFR/511/53, relative au recrutement par concours des majors du service des essences des armées au titre de l'année 2009.

*Du 26 mai 2008*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : : *sous-direction « administration » ; bureau personnel.*

**CIRCULAIRE N° 4429/DEF/DCSEA/SDA2/RFR/511-53 modifiant la circulaire n° 3033/DEF/DCSEA/SDA2/RFR/511/53, relative au recrutement par concours des majors du service des essences des armées au titre de l'année 2009.**

*Du 26 mai 2008*

NOR D E F E 0 8 5 1 7 7 5 C

---

*Texte modifié :*

Circulaire n° 3033/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/511/53 du 26 mai 2008 (BOC N°25 du 4 juillet 2008, texte 33.)

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 3691/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/511-53 du 12 juin 2007 (BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 118.)

*Référence de publication :* BOC N°34 du 5 septembre 2008, texte 4.

---

La circulaire n° 3033/DEF/DCSEA/SDA2/RFR/511/53 du 26 mai 2008, est modifiée comme suit :

Après le point trois ajouter les points quatre et cinq suivants :

4. NOMBRE DE PLACES OFFERTES.

Le nombre maximum de places offertes en 2009 au concours des majors du service des essences des armées est fixé comme suit : 4 places.

5. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 3691/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/511-53 du 12 juin 2007 relative au recrutement par concours des majors du service des essences des armées au titre de l'année 2008, est abrogée.

La présente circulaire sera insérée au bulletin officiel des armées - services communs - édition chronologique - partie annexe.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central du service des essences des armées par suppléance,*

Joël TISSERANT.